



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Vendredi 3 Avril 2026

à 19 h 00

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 27 Mars 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 Mars 2026
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Formation des commissions communales
4. Commission d'appel d'offres
5. Nombre de membres au centre communal d'action sociale
6. Représentants au centre communal d'action sociale
7. Délégués à la commission syndicale des biens indivis de Granges-Aumontzey/Barbey-Seroux
8. Délégués à la commission syndicale des biens indivis de Jussarupt/Granges-Aumontzey/Herpelmont
9. Délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges
10. Désignation d'un correspondant SPL XDemat
11. Délégué au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
12. Délégué au Syndicat Intercommunal de la maison de retraite de Bruyères
13. Délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
14. Délégués à l'association des communes forestières
15. Délégué à l'association la Micro crèche La Maison des P'tits Loups
16. Délégué à la commission d'attribution des places à l'association la Maison des P'tits Loups
17. Délégué au CNAS
18. Désignation d'un représentant à l'Agence Technique Départementale
19. Désignation d'un correspondant à la défense

Sont présents : CANTON Jean-Charles, DA SILVA Maxime, DAESCHLER Laetitia, DECOBERT Guillaume, DUBREUIL PERRIN Christine, FROEHLY Elisa, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JOANNES Dominique, KADRI Sabrina, LAURENT Etienne, LEMARQUIS Marie, MAURICE David, PERRIN Karen, RIPP Isabelle, RISS Valérie,

ROUSSEL Elisabeth, STACH René, THOMAS Frédéric, VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne, VOIRIN Julien, YIGIT Burak.

Procurations : COLLIN Stéphane (à DAESCHLER Laetitia), COURTELLEMONT Romain (à STACH René), GARCIA Anaïs (à KADRI Sabrina), ORIEL Sonia (à VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne), POIROT Thierry (à THOMAS Frédéric).

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	22
Procurations :	5
Nombre de votants :	27

Madame Elisa FROEHLI est élue secrétaire de séance.

n°20260403-024 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Formation des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT).

Il est proposé de créer 8 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Etat-Civil, Personnel administratif, finances : 14 membres
- Travaux, salubrité publique, personnel technique, urbanisme, accessibilité, gestion du patrimoine bâti : 13 membres
- Scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse, personnel périscolaire, culture : 10 membres
- associations, sports, sécurité, défense, commémorations : 11 membres
- vie de la cité, commerces, artisanat, manifestations, attractivité du territoire, jumelage, économie, santé : 14 membres
- forêt, développement durable : 10 membres
- citoyenneté : 8 membres
- communication, promotion : 8 membres

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 27 voix pour,

- de créer 8 commissions municipales, à savoir :
 - Etat-Civil, Personnel administratif, finances : 14 membres
 - Travaux, salubrité publique, personnel technique, urbanisme, accessibilité, gestion du patrimoine bâti : 13 membres
 - Scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse, personnel périscolaire, culture : 10 membres
 - associations, sports, sécurité, défense, commémorations : 11 membres
 - vie de la cité, commerces, artisanat, manifestations, attractivité du territoire, jumelage, économie, santé : 14 membres
 - forêt, développement durable : 10 membres
 - citoyenneté : 8 membres
 - communication, promotion : 8 membres

Après appel à candidatures, une seule liste est proposée comportant les 8 commissions.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Chaque Conseiller Municipal, appelé nominativement, s'approche de la table de vote et insère lui-même son enveloppe unique dans l'urne. Madame Régine GUYOT constate, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller a voté.

Les assesseurs (Elisabeth ROUSSEL et Julien VOIRIN) procèdent au dépouillement.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne au sein des commissions suivantes :

- Etat-Civil, Personnel administratif, finances : CANTON Jean-Charles, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DA SILVA Maxime, DUBREUIL PERRIN Christine, GUYOT Régine, KADRI Sabrina, MAURICE David, POIROT Thierry, RISS Valérie, ROUSSEL Elisabeth, STACH René, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien
- Travaux, salubrité publique, personnel technique, urbanisme, accessibilité, gestion du patrimoine bâti : COLLIN Stéphane, COURTELLEMONT Romain, DA SILVA Maxime, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JOANNES Dominique, LAURENT Etienne, MAURICE David, ROUSSEL Elisabeth, STACH René, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien, YIGIT Burak,
- Scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse, personnel périscolaire, culture : CANTON Jean-Charles, DAESCHLER Laetitia, DECOBERT Guillaume, LEMARQUIS Marie, PERRIN Karen, RIPP Isabelle, RISS Valérie, VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien
- associations, sports, sécurité, défense, commémorations : CANTON Jean-Charles, COLLIN Stéphane, COURTELLEMONT Romain, DAESCHLER Laetitia, DA SILVA Maxime, ORIEL Sonia, RIPP Isabelle, RISS Valérie, VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne, THOMAS Frédéric, YIGIT Burak,
- vie de la cité, commerces, artisanat, manifestations, attractivité du territoire, jumelage, économie, santé : CANTON Jean-Charles, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DECOBERT Guillaume, DUBREUIL PERRIN Christine, FROEHLIY Elisa, GARCIA Anaïs, GUYOT Régine, LEMARQUIS Marie, ORIEL Sonia, PERRIN Karen, POIROT Thierry, VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne, THOMAS Frédéric
- forêt, développement durable : JACOB Christophe, JOANNES Dominique, KADRI Sabrina, LAURENT Etienne, LEMARQUIS Marie, MAURICE David, ROUSSEL Elisabeth, STACH René, THOMAS Frédéric, YIGIT burak
- citoyenneté : CANTON Jean-Charles, DAESCHLER Laetitia, JACOB Christophe, GARCIA Anaïs, LEMARQUIS Marie, MAURICE David, RISS Valérie, THOMAS Frédéric
- communication, promotion : CANTON Jean-Charles, FROEHLIY Elisa, JACOB Christophe, MAURICE David, PERRIN Karen, RIPP Isabelle, VALENTIN SCHIRLEN Yvelyne, THOMAS Frédéric.

n°20260403-025 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire (ou son représentant),

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. René STACH
Mme Sabrina KADRI
Mme Elisabeth ROUSSEL

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Julien VOIRIN
Mme Régine GUYOT
M. Jean-Charles CANTON

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Frédéric THOMAS Maire,

Membres titulaires :

M. René STACH
Mme Sabrina KADRI
Mme Elisabeth ROUSSEL

Membres suppléants :

M. Julien VOIRIN
Mme Régine GUYOT
M. Jean-Charles CANTON

n°20260403-026 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale

Outre le Maire, le CCAS comprend des membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

Le Conseil d'administration comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Parmi les membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations d'insertion et de lutte contre les exclus
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département

- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer à 13 (dont le Maire) le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe à 13 le nombre de membres du Conseil d'Administration.**

n°20260403-027 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Représentants au Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment ses articles L 123-6 et R123-8,

Vu la délibération n°20260403-027 en date de ce jour fixant à 13 le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal,

Considérant, conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

Une liste de candidats a été présentée :

- THOMAS Frédéric
- GUYOT Régine
- DAESCHLER Laetitia,
- ORIEL Sonia
- PERRIN Christine
- COLLIN Stéphane
- LEMARQUIS Marie

Le vote est opéré à bulletin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Le Conseil Municipal,

- **Déclare** élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY :
 - THOMAS Frédéric
 - GUYOT Régine
 - DAESCHLER Laetitia,
 - ORIEL Sonia
 - PERRIN Christine
 - COLLIN Stéphane
 - LEMARQUIS Marie
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

n°20260403-028 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégués à la Commission Syndicale des Biens Indivis de Granges-Aumontzey/Barbey-Seroux

Considérant l'article 3 des statuts de la CSGBI de Granges-Aumontzey/Barbey Seroux qui détermine le nombre de délégués qui doivent siéger au sein de ladite commission,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein de la commission syndicale des Biens Indivis de Granges-Aumontzey/Barbey-Seroux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Frédéric THOMAS, René STACH, Etienne LAURENT, Karen PERRIN, comme membres pour siéger au sein de la CSGBI de Granges-Aumontzey/Barbey-Seroux.

n°20260403-029 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégués à la Commission Syndicale des Biens Indivis de Jussarupt/Granges-Aumontzey/Herpelmont

Considérant l'article 5 des statuts de la CSGBI de Jussarupt/Granges-Aumontzey/Herpelmont qui détermine le nombre de délégués qui doivent siéger au sein de la dite commission,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires afin de représenter la Commune de GRANGES-

AUMONTZEY au sein de la commission syndicale des Biens Indivis de Jussarupt/Granges-Aumontzey/Herpelmont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Régine GUYOT, Etienne LAURENT, Karen PERRIN, comme membres pour siéger au sein de la CSGBI de Jussarupt/Granges-Aumontzey/Herpelmont.

n°20260403-030 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, le comité du syndicat a adopté un mode de représentativité par canton et par tranche de 10 000 habitants.

Les conseils municipaux des communes de moins de 10 000 habitants doivent élire un délégué communal.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur Christophe JACOB, délégué communal au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le Département des Vosges.

n°20260403-031 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Désignation d'un correspondant SPL XDemat

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Collectivité est adhérente à la société SPL XDemat. Cette société a initialement été créée par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne afin de répondre à un objectif de mutualisation et de coopération en se réservant la possibilité d'étendre cette société à d'autres collectivités intéressées.

Cette Société Publique Locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un correspondant pour représenter la collectivité à l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur Christophe JACOB, comme correspondant pour représenter la collectivité.

n°20260403-032 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)
Délégué au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, le comité du syndicat a adopté un mode de représentativité avec un seuil de population fixé à 7 500 habitants.

Notre Commune comptant moins de 7500 habitants, elle est représentée au sein d'un comité local à l'échelle de l'intercommunalité à laquelle la commune adhère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur René STACH, délégué communal au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

n°20260403-033 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)
Délégué au Syndicat Intercommunal de la maison de retraite de Bruyères

Considérant l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal de la maison de retraite intercommunale de Bruyères qui détermine le nombre de délégués titulaires et suppléants qui doivent siéger au sein dudit syndicat,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison de retraite de Bruyères,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Mesdames Régine GUYOT et Isabelle RIPP, déléguées titulaires et Madame Anaïs GARCIA et Monsieur Julien VOIRIN, délégués suppléants, pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison de retraite de Bruyères.

n°20260403-034 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)
Délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les communes adhérentes doivent désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaire et suppléant afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur David MAURICE, délégué titulaire et Monsieur Maxime DA SILVA, délégué suppléant, pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

n°20260403-035 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégués à l'association des communes forestières

La Commune fait partie des 6 000 collectivités adhérentes aux communes forestières du Grand Est. Un délégué titulaire et un suppléant doivent être désignés afin de représenter la Commune dans les instances régionales et nationales.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaire et suppléant afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein l'association des Communes Forestières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur David MAURICE, délégué titulaire, et Monsieur Julien VOIRIN, délégué suppléant, pour siéger au sein de l'association des Communes Forestières.

n°20260403-036 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégué à l'association la Micro-crèche La Maison des P'tits Loups

Considérant l'article 9 des statuts de la micro-crèche La Maison des P'tits Loups, qui détermine le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein du conseil d'administration de la Microcrèche La Maison des P'tits Loups,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur Frédéric THOMAS et Madame Valérie RISS pour siéger au sein du conseil d'administration de la Microcrèche La Maison des P'tits Loups.

n°20260403-037 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Délégué à la commission d'attribution des places à l'association la Maison des P'tits Loups

Considérant la création d'une commission d'attribution des places au sein de la microcrèche La Maison des P'tits Loups,

Considérant que le Maire et un élu sont appelés à y siéger,

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de nouveaux délégués afin de représenter la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein de la commission d'attribution des places à la Microcrèche La Maison des P'tits Loups,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Frédéric THOMAS et Madame Valérie RISS pour siéger au sein de la commission d'attribution des places à la Microcrèche La Maison des P'tits Loups.

n°20260403-038 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)
Délégué au CNAS

La Commune de GRANGES-AUMONTZEY a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association de loi 1901 constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux. Elle leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents. Ces délégués siègent à l'assemblée départementale et procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du Conseil d'Administration.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Madame Régine GUYOT comme déléguée représentant les élus et Madame Emmanuelle PENTECOTE comme déléguée représentant les agents.

n°20260403-039 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)
Désignation d'un représentant à l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire présente la création de l'Agence Technique Départementale (ATD) initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 22 juillet 2013.

L'objectif de l'Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'Agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence.

L'Agence Départementale est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts

prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau représentant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur René STACH comme représentant à l'Agence Technique Départementale.

n°20260403-040 Institutions et vie politique – Délégation de représentants (5.3)

Désignation d'un correspondant à la défense

Monsieur le Maire expose que, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense à vocation à développer le lien armée-nation, à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du Correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de Défense.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des Correspondants Défense au niveau local.

Les Correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de Défense et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Ils s'expriment aussi sur l'actualité défense, le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité Défense (expliquer l'engagement dans l'armée, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la Défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la Défense.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur Stéphane COLLIN comme correspondant à la défense.

Informations diverses

Remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la collecte de sang du 23 février 2026. 45 personnes ont donné leur sang (dont 7 nouveaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 34

Le Maire,

Frédéric THOMAS

A blue circular official stamp of the Commune de Granges-Aumontzey is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRANGES-AUMONTZEY" around the top and "88640" at the bottom. A handwritten signature in black ink, which appears to be "Thomas", is written across the center of the stamp. A horizontal line is drawn through the signature.

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 10 Avril 2026 et transmis au contrôle de légalité le 10 Avril 2026.

